

ABONNEMENT.

30 fr.
16
8
18
10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 33.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annances, la ligne, 20 c.
Réclames, 30
Faits divers, 75

RÉSERVES SONT FAITES

De droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées
sans restitution, dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
Chez H. HAVAS-LAFFITE et Co,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

15 Juin 1876.

Chronique générale.

On écrit de Versailles (Chambre des députés) :

L'Assemblée républicaine nous a donné
avant-hier deux grands exemples : l'un
d'austérité et de justice, l'autre de patrio-
tisme.

L'élection de l'honorable M. Guyot-Mont-
payroux, dans la 1^{re} circonscription de l'ar-
rondissement du Puy, a donné lieu au pre-
mier.

Le rapport sur cette élection a été pré-
senté par le citoyen Buyat. A entendre le
rapporteur, cette élection ne présente pas la
plus légère tache. C'est, selon le mot de M.
Fauré, député conservateur, « l'élection la
plus pure. » D'où il résulte que les républi-
cains manqueraient à tous leurs devoirs s'ils
ne validaient pas M. Guyot-Montpayroux.
C'est aussi notre avis.

M. le comte de Maillé n'a pas vu cette
élection du même œil que le citoyen rap-
porteur. Il a découvert sur cette hermine
une grande quantité de taches qui avaient
sans doute échappé à celui-ci, et il les a dé-
crites dans un langage dont la distinction,
la netteté et la fine ironie ont été très-re-
marquées et très-applaudies par les hommes
d'éducation.

Parmi les faits signalés par lui, il en est
un qui peina bien nos républicains. Le voici :
la commission, craignant l'envoi par M. de
Miramon de protestations importantes, en-
voit dont elle avait été avertie, s'est hâtée,
pour les éviter, de faire faire le rapport et
de pousser au plus vite le rapporteur à la
tribune. M. Ferry, l'éminent administrateur
de Paris pendant le siège, a essayé d'établir
le contraire ; mais les affirmations de M. le
comte de Maillé étaient si nettes et si caté-

goriques, que M. Jules Ferry n'a rien trou-
vé à répliquer et en a été réduit à contem-
pler d'un air piteux sa contre-vérité roulant
dans la poussière, et allant rejoindre la ci-
tation qu'il a prêtée, il y a quelques jours, à
M. Louis Veuilot. Il est vrai, et nous nous
hâtons de le dire pour rassurer les républi-
cains, que de semblables pertes n'épuisent
pas l'ex-maire de Paris. Lui et ses pareils
sont si riches sous ce rapport !

Il était donc visible, par le fait que nous
venons de citer, que l'élection de M. Guyot-
Montpayroux était validée d'avance, et que,
fût-elle entachée de toutes les illégalités et
de toutes les corruptions imaginables, la
majorité républicaine ne reculait pas de-
vant sa validation.

C'est ce que M. le comte de Maillé n'a
pas craint de constater. Après avoir énumé-
ré les motifs qui lui paraissaient suffisants
pour invalider l'élection du Puy, il s'est
tourné vers la gauche et lui a dit : « Je con-
naissais des élections qui en présentaient beau-
coup moins, et que vous avez invalidées. »
Et il a ajouté : « Je sais très-bien que la
justice n'est pas égale pour cette partie de
la Chambre et pour celle-ci (la droite) ; »
et comme la gauche, jouant la pudeur of-
fensée, s'exclamait, l'orateur a répliqué :
« Je le prouverai quand on voudra. » —
« C'est un outrage à la Chambre ! » s'est
crié un radical quelconque. Parole impru-
dente, car aussitôt M. le comte de Maillé a
prouvé, par des faits authentiques de scan-
daleuse partialité, que s'il y avait outrage,
l'outrage était mérité. La gauche a avalé
l'outrage, et elle s'est tue.

Mais ce n'est pas tout. Après les couleu-
res, elle a eu à avaler d'énormes crapauds.
Et ce qui en rendait la déglutition plus la-
borieuse, c'est qu'ils étaient servis par une
main amie, par un radical de la plus belle
venue, par M. Jules Maigne, député de la
Haute-Loire.

Il est permis de croire qu'en toute autre
circonstance M. Jules Maigne eût imité la
conduite de ses coreligionnaires ; mais
comme, à cette dernière élection, son ami
Jouve, compétiteur de M. Guyot-Montpay-

roux, ainsi que lui M. Jules Maigne, avaient
été fort maltraités par ledit Guyot-Montpay-
roux, il a brisé les vitres et mis les pieds
dans le plat.

Ici, et pour qu'on ne nous accuse pas de
nous servir « de termes méprisants et ironi-
ques » envers la personne sacrée de M.
Guyot-Montpayroux, nous allons citer tex-
tuellement, littéralement quelques-uns des
reproches que lui a faits le citoyen Jules
Maigne.

Après avoir établi que M. Guyot-Mont-
payroux a cinq voix à peine de majorité et
qu'il a pu obtenir ces cinq voix en enivrant,
en saoulant pendant toute une nuit les élec-
teurs d'une commune importante et en les
conduisant ensuite au scrutin illégalement
ouvert à six heures du matin, après avoir
établi cela avec beaucoup d'autres choses
du même genre, l'orateur radical a ajouté :

« Mais ce n'est pas précisément cette cir-
constance qui m'a amené à la tribune ; il en
est une plus grave qui m'a imposé ce de-
voir. Ce devoir est celui que m'impose
l'honneur du suffrage universel, l'honneur
de mon département, l'honneur de cette As-
semblée, l'honneur de mon ami Jouve qui a
été violemment calomnié.

» M. Guyot-Montpayroux s'est vanté
très-hautement, il s'est vanté partout, dans
un journal et ailleurs, d'avoir fait casser l'é-
lection de M. de Miramon, il a dit que pour
cela il n'avait eu qu'à signaler les calomnies
dont il avait été l'objet. Calomnie ou non,
je n'en sais rien, puisque le procès est pen-
dant devant la justice ; ce que je sais, c'est
que mes amis se plaignent d'une calomnie
bien plus grave... On a répondu que M.
Jouve avait volé et qu'il avait accepté
30,000 francs de M. de Miramon pour
maintenir sa candidature et diviser le parti
républicain. »

Puis, après avoir justifié et vengé son
ami, M. Jules Maigne a ajouté (je cite tou-
jours textuellement) : « Au dernier moment
de l'élection qui a envoyé M. de Miramon
sur ces bancs, une accusation provoquée
par les attaques de M. Guyot-Montpayroux
s'est produite. M. Assézat de Bouteyre a

accusé M. Guyot-Montpayroux de certains
faits. Ces faits sont portés aujourd'hui de-
vant la justice. M. Assézat de Bouteyre n'a
pas, comme on l'a dit, refusé de produire
les pièces, il a refusé seulement de les pro-
duire par des mains tierces ; il a dit qu'il
voulait un débat contradictoire, et que dans
ce cas il produirait les pièces.

« On a nié l'existence de ces pièces. M.
Assézat de Bouteyre soutient qu'elles exis-
tent, qu'il est prêt à les produire en justice
dès que la preuve des faits diffamatoires
lui sera permise, et qu'il pourra faire en-
tendre, sous la foi du serment, ceux qui,
d'après lui, refusent la vérité à la justice. »

Voilà ce que M. Jules Maigne a dit et re-
dit. La gauche a avalé tous ces crapauds
avec un remarquable courage.

Justifiant la confiance de M. Guyot-Mont-
payroux, elle repousse la demande d'enquête
formulée par M. Maigne et adopte les con-
clusions du bureau tendant à la validation.

O justice républicaine !...

A peine ce petit duel entre républicains
était-il terminé que le général de Cissey,
approuvé par la majorité de la Chambre, a
donné une verte leçon au citoyen Laisant
et au citoyen comte de Douville-Maillefeu,
deux anciens officiers, qui se servent du
mandat que leur ont confié des électeurs
trop crédules pour prêcher l'indiscipline.
On reconnaît bien là le patriotisme radical.

En montant à la tribune, M. Laisant, de
Nantes, annonce qu'il s'efforcera d'appa-
rer dans le débat qu'il va soulever toute la
modération possible ; malheureusement, au
cours de son discours, il ne tarde pas à ou-
blier les promesses de l'exorde.

Prenant à partie M. le ministre de la
guerre, M. Laisant lui reproche violemment
d'avoir méconnu les règles générales qui
président à l'avancement dans l'armée. Da-
près lui, un jeune officier, M. Marie, n'au-
rait pas été promu en son rang, et M. Cor-
nelis de Witt aurait été élevé du grade de
sous-officier à celui de sous-lieutenant sans
avoir été inscrit sur le tableau d'avance-
ment.

Sous prétexte de défendre la discipline,

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

DAVID LE TRAPPEUR.

(Suite.)

Instruit par Soko des moyens de reconnaître les
pièges et de tendre les pièges, David fut bientôt
aussi habile que ses compagnons.

Les cours d'eau près desquels ils avaient campé
étaient d'ailleurs couverts de huttes, et la bande
de Pierre fit d'abord une excellente chasse ; mais
le Kausas avertit que l'on se hâtait trop, et que
les castors, instruits par l'expérience, ne tarde-
raient point à fuir l'appât : ce fut ce qui arriva peu
après.

Les trappeurs renoncèrent alors à leur faire
prendre médecine, selon l'expression consacrée, et
se contentèrent de poser leurs trappes dans les pas-
sages les plus fréquentés.

Soko leur répéta vainement que s'ils les tendaient
plusieurs fois de suite dans les mêmes endroits
les castors sauraient les éviter, on ne l'écouta
point.

Tout alla bien les premiers jours ; mais chaque
famille de castors ayant perdu quelques-uns de ses
membres, les survivants devinrent défiant : ils dé-
couvrirent les trappes replacées aux mêmes en-
droits où avaient succombé leurs parents, et les
évitèrent.

Ils firent plus : s'armant d'un bâton, ils réus-
sirent à en détendre les ressorts, après quoi ils les
renversèrent ; quelques-uns même les détachèrent
des pieux pour les transporter dans leurs îles, où
ils les enfouirent sous la vase.

Cependant David, guidé par Soko, avait réussi
au-delà de ses espérances, et sa récolte de fourru-
res surpassait celle des vieux trappeurs.

L'intimité dans laquelle il vivait avec le Kausas
l'avait, de plus, mis à même de vérifier ce que ce-
lui-ci avait dit de Néhala, et il reconnut que sa
beauté était, en effet, le moindre de ses charmes ;
en connaissant mieux la jeune fille, on l'oubliait
pour ne songer qu'à sa douceur, à son activité, à
son dévouement.

Instruite de ce que David avait fait pour Soko,
elle cherchait tous les moyens de témoigner au
jeune blanc sa reconnaissance, et partageait ses
soins entre lui et son frère.

De son côté, David était toujours près d'elle pen-
dant les marches, veillant à son bien-être et à sa
sûreté.

Il éprouvait pour Néhala une affection à laquelle

se joignait un sentiment d'estime et de protection
qui cherchait toutes les occasions de s'exprimer.

La jeune Indienne recevait ces témoignages d'at-
tachement avec une joie modeste mais visible, et
Soko se souriait à lui-même sans parler, comme si
tout fût allé au gré de ses desirs.

Mais les beaux jours étaient devenus plus rares.
L'hiver allait commencer ; Pierre pensa qu'il était
temps de ramener sa bande au lieu de rendez-vous
convenu avec le capitaine Sablette.

Les fourrures furent donc emballées avec soin et
chargées sur les mulets ; on prit alors congé du
chef Oeil-de-Loup, avec lequel le vieux trappeur
échangea sa carabine en signe d'amitié ; puis on se
dirigea vers la plaine d'Argile-Blanche, où la bri-
gade entière devait se réunir.

Mais en arrivant aux montagnes, Pierre trouva
les passages déjà comblés par la neige, qui s'y était
entassée à une hauteur de plus de vingt pieds ; on
ne pouvait essayer de les traverser sans courir ris-
que de s'engloutir.

Après plusieurs détours inutiles, la troupe s'ar-
rêta, singulièrement inquiète et embarrassée.

Chacun donna son avis et proposa un expédient,
presque aussitôt reconnu impraticable.

Soko seul gardait le silence, avec cette réserve
particulière aux guerriers indiens.

Enfin Pierre lui demanda s'il ne connaissait au-
cun moyen de franchir la montagne.

— Mes frères blancs ne peuvent-ils, en gra-
vissant d'abord les plus basses collines, arriver
jusqu'au sommet de la chaîne ? demanda Kausas.

— Cela n'est point impossible, répondit Pierre ;
mais une fois arrivés là-haut, que deviendrons-
nous ?

— L'autre versant ne conduit-il point dans la
plaine ?

— Sans doute ; mais le moyen de le descendre,
avec nos bagages et nos chevaux ?

— Mon frère a sans doute réfléchi que ce ver-
sant devait être recouvert de neige glacée.

— Penses-tu que ce soit une commodité de
plus ?

— Oui, si mon frère veut employer un traî-
neau.

— Un traîneau ! répéta Pierre étonné ; par le
ciel ! en as-tu vu employer en pareil cas ?

— Je l'ai vu.

— Et quand nous serons au sommet de la
chaîne, tu te charges de nous descendre de l'autre
côté ?

— Je m'en charge.

— Alors, en avant ! s'écria joyeusement Pierre,
car le Kausas n'est point un Canadien, et il ne pro-
met que ce qu'il peut tenir.

La troupe se mit donc à gravir la montagne, et
campa le lendemain à son sommet ; Soko choisit alors un endroit où le versant se

l'orateur produit à la tribune des dénonciations d'officiers contre M. le ministre de la guerre, il décoche à M. de Cisse le reproche de favoritisme, il jette dans la discussion les mots d'abus de pouvoir, d'injustice, d'iniquité. La droite indignée proteste contre ce scandale, tandis que les gauches applaudissent. Au milieu du tumulte, M. Laisant répond aux interruptions qui se succèdent avec un sourire qui essaie d'être féroce, puis reprend le cours de ses dénonciations et de ses injures.

Enfin M. Laisant a terminé; M. le général de Cisse le remplace à la tribune. M. le ministre de la guerre établit que M. Marie a bien été promu dans l'ordre du tableau d'avancement et déclare qu'il a usé de son droit en nommant M. de Witt au grade de sous-lieutenant. Répondant au reproche de favoritisme, il rappelle qu'il a plus de quarante-sept ans de service effectif et que ceux qui, dans l'armée, l'ont connu savent que l'injustice n'entre pas dans son caractère.

Ainsi a été close l'interpellation.

Il a été distribué à la Chambre des députés deux propositions de loi tendant à faire élever une statue à George Sand.

L'une, présentée par MM. E. Dréolle et de Dalmas, députés, est ainsi conçue :

« Article unique. — Il est ouvert au ministère de l'intérieur (section des beaux-arts), un crédit extraordinaire de 25,000 fr. pour la mise au concours et l'exécution d'une statue de George Sand, qui sera placée au palais de Versailles. »

L'autre, de M. de Lacroix, député, est ainsi conçue :

« Art. premier. — La statue de George Sand sera élevée aux frais du gouvernement de la République, dans le jardin du Luxembourg, à Paris. »

« Art. 2. — Un crédit de 50,000 fr. est ouvert, à cette occasion, à M. le ministre des Beaux-Arts. »

Si ces propositions étaient acceptées, les contribuables ne pourraient nier que leur argent soit bien employé!

George Sand, on s'en souvient, avait publié pendant la guerre un livre très-intéressant dans lequel elle parlait des hommes et des événements de cette époque maudite. Voici entre autres ce qu'elle écrivait sur le dictateur Gambetta :

« M. Gambetta a une manière vague et violente de dire les choses qui ne porte pas la persuasion dans les esprits équitables. Il est verbeux et obscur; son enthousiasme a l'expression vulgaire, c'est la rengaine emphatique dans toute sa platitude. Un homme investi d'une mission sublime et désespérée devrait être si original, si net, si ému! On dirait qu'en voulant se faire populariser il ait perdu toute individualité. Cette déconvenue, qui m'atteint depuis quelques jours en lisant ses circulaires si ardemment atten-

trouvait entrecoupé par plusieurs plateaux formant comme des étages de la montagne.

Une sorte de traîneau fut fabriqué, on y attachait un mulet, et on le laissa glisser, au moyen de cordes, jusqu'au plateau le plus voisin; le traîneau fut ensuite monté et redescendu de nouveau, jusqu'à ce que la caravane entière eût gagné cet étage supérieur.

Elle en gagna par le même moyen un second, puis un troisième, puis enfin la plaine que l'on avait craint de ne pouvoir atteindre.

Les trappeurs trouvèrent en y arrivant les différentes bandes déjà rassemblées, et fêtant leur réunion autour des sources de Bière; tel est le nom donné par les aventuriers aux sources gazeuses de la plaine d'Argile.

La liqueur pétillante remplissait les tasses d'étain, et les plus vieux chantaient à plein gosier la ballade composée en faveur de l'ale du désert.

L'arrivée de Pierre et de sa bande acheva de mettre en joie les trappeurs, et tout ce qui restait de friandises des habitations, tel que rhum, sucre et biscuit, fut servi pour célébrer cet heureux retour.

Peu de jours après parurent les convois de la compagnie, qui apportaient, selon l'usage, les munitions, les armes, les vivres, et un nouvel assortiment de marchandises.

Bientôt on vit arriver également les tribus amies

dues, si servilement admirées, ajoute un poids énorme à ma tristesse, à mon inquiétude.

« N'avoir pas de talent, pas de feu, pas d'inspiration en de telles circonstances, c'est être bien au-dessous de son rôle. Est-il organisateur comme on le dit?... Qu'il agisse et qu'il se taise. Et si, pour mettre le comble à son infortune, il était incapable de nous organiser, de nous éclairer!

» Avec la reddition de Metz, nous voilà sans armée; avec un dictateur sans génie, nous voilà sans gouvernement! »

M. Gambetta n'a pas pardonné à l'illustre écrivain ce jugement sévère, mais vrai. Aussi l'ex-dictateur a-t-il saisi avec empressement l'occasion qui lui était offerte de se venger en faisant publier par la *Republique française*, son organe officiel, le passage suivant :

« Quand la funeste guerre de 1870 fut engagée, dit la *Republique française*, elle ne montra pas d'abord un sentiment très-net de ce qu'exigeait l'honneur du pays, et, retirée dans son château de Nohant, elle ne vit le grand drame qui se jouait qu'à travers les ennuis personnels de quelques mobilisés. C'est sous cette impression qu'elle écrivit quelques pages de notes intimes, qui ne contiennent assurément pas sa dernière pensée sur cette douloureuse période. »

N'en déplaise à M. Gambetta, George Sand était patriote dans la plus pure acception du mot; le livre dans lequel elle a stigmatisé les hommes du 4 septembre et écrit au jour le jour ses impressions sur la guerre désastreuse poursuivie par les avocats, avec M. Gambetta à leur tête, ce livre restera comme le document le plus sanglant, mais en même temps le plus sincère qui ait été écrit contre ce funeste gouvernement de la Défense nationale.

M^{me} Sand a porté, sur ces vaniteux et ces incapables, des jugements qui seront recueillis par l'histoire et dont ils ne pourront jamais se relever. Ce ne sont pas les dénégations de la *Republique française* qui y feront quelque chose.

Etranger.

ITALIE.

Toujours à court d'argent et s'inquiétant peu de commettre un sacrilège, le gouvernement italien songe à s'emparer des revenus laissés aux églises par les défunts pour la fondation à perpétuité des messes mortuaires. Les journaux italiens en parlent, et on a dès lors lieu de craindre que cela ne se fasse.

PRUSSE.

On écrit de Berlin que les médecins ont conseillé au prince de Bismark d'aller faire une cure à Kissingen, mais qu'on ne sait pas encore si le chancelier de l'empire se conformera à cette recommandation.

qui venaient échanger leurs fourrures contre de la verrerie, des fusils, de la poudre ou des étoffes, et les trappeurs libres apportant le produit de leurs chasses.

La plaine d'Argile-Blanche devint alors une véritable foire.

Les agents de la compagnie renouvelaient leurs engagements avec les trappeurs pour la prochaine campagne, et soldaient les comptes de celle qui venait d'avoir lieu. Sablette s'était décidé à expédier une partie de ses fourrures en bateau de buffle par le Missouri; il proposa à David, dont il connaissait la probité et l'intelligence, de se charger de cette expédition, promettant de mettre sous ses ordres des hommes accoutumés à cette navigation.

C'était un moyen pour David de retourner avec profit à Franklin, où la compagnie lui avait assuré un petit emploi; il accepta.

Lorsque Soko l'apprit, il témoigna d'abord une grande surprise, puis devint sombre et pensif; enfin il prit à l'écart le jeune homme :

— Mon frère est-il décidé à retourner aux défrichements? demanda-t-il.

— Il le faut, répondit David; voilà près d'une année que je n'ai revu ma mère.

— Et mon frère ne regrettera-t-il rien de ce qu'il laisse dans les prairies?

— Je vous regretterai, Soko, car je vous aime.

AUTRICHE.

M. de Holzgethan, ministre des finances de l'empire d'Autriche, vient de mourir, à Vienne, d'une maladie de poitrine.

BELGIQUE.

Les élections qui viennent d'avoir lieu en Belgique ont donné la majorité aux catholiques, ainsi que nous l'apprennent deux dépêches de sources différentes.

Chronique Locale et de l'Ouest.

COURSES DE SAUMUR

20 ET 22 AOUT 1876.

Hippodrome de Varrains et Chacé.

Premier jour de courses. — Dimanche 20 août.

1^o PRIX DES HARAS (gentlemen-riders) : 2,000 fr., donnés par l'administration des Haras, pour chevaux de 3 ans et au-dessus, nés et élevés en France. — Entrées : 50 fr.; moitié forfait s'il est déclaré le 11 août, avant midi. — La moitié des entrées au second, le reste au fonds de courses. — Poids : 3 ans, 67 kil.; 4 ans, 74 kil. 1/2; 5 ans et au-dessus, 76 kil. — Tout cheval ayant gagné, en une ou plusieurs courses, une somme de 5,000 fr., portera 2 kil. de surcharge; une somme de 10,000 fr., 4 kil.; une somme de 20,000 fr., 7 kil. — Les chevaux nés et élevés dans les anciennes circonscriptions de l'Ouest et du Midi, et ayant résidé jusqu'au moment de la course, auront 3 kil. de surcharge. — Distance : 2,000 mètres environ.

Engagements le samedi 4 août, avant midi. — Déclaration du forfait le 11, avant midi.

2^o COURSE PLATE (militaire) : Un objet d'art, offert par la Société des courses, pour MM. les Officiers montant des juments de pur sang. — Distance : 2,200 mètres environ.

3^o COURSE DE HAIES (militaire) : Un objet d'art, offert par la Société des courses, pour MM. les Officiers montant des chevaux de manège. — Distance : 2,200 mètres environ.

4^o STEEPLE-CHASE (militaire) : Un objet d'art, offert par la Société des courses, pour MM. les Officiers de l'Ecole de cavalerie, montant des chevaux de manège; poids commun, 75 kil. — Distance : 3,500 mètres et 12 obstacles environ.

5^o PRIX DU CHEMIN DE FER (steeple-chase-handicap, gentlemen-riders) : 1,000 fr., dont 500 fr. offerts par la Compagnie du chemin de fer d'Orléans, et 500 fr. par la Société des courses, pour tous chevaux. — Entrée : 50 fr.; moitié forfait s'il est déclaré le 11 août, avant midi. — La moitié des entrées au second, le reste au fonds de courses. — Tout gagnant d'une course d'obstacles après la publication des poids portera 3 kil. de surcharge. — Distance : 3,500 mètres et 12 obstacles environ.

Engagements jusqu'au 28 juillet, avant midi. — Publication des poids le 4 août. — Déclaration de forfait le 11, avant midi.

Lundi 21 août.

GRAND CARROUSEL MILITAIRE

Donné par l'Ecole de cavalerie.

Deuxième jour de courses. — Mardi 22 août.

1^o COURSE PLATE (militaire) : Un objet d'art, offert par la Société des courses, pour MM. les Officiers montant des juments de pur sang. — Distance : 2,000 mètres environ.

2^o PRIX DE LA SOCIÉTÉ D'ENCOURAGEMENT (série) : 2,000 fr. offerts par la Société d'encouragement pour l'amélioration des races de chevaux en France, pour chevaux de 3 ans et au-dessus, n'ayant pas, jusqu'au moment de la course, gagné une course en Angleterre, un handicap de 100 fr., un prix de classe ou de série donné par la Société dans les départements, ni une course des entrées au second. — Entrée : 50 fr. La moitié des entrées au second. — Poids : 3 ans, 67 kil.; 4 ans, 62 kil.; 5 ans, 64 kil.; 6 ans et au-dessus, 65 kil. 1/2. — Distance : 2,000 mètres environ.

3^o PRIX DE SAUMUR (handicap) : 3,000 fr., offerts par la Société des courses, pour chevaux de 3 ans et au-dessus, nés et élevés en France. — Entrée : 100 fr., moitié forfait s'il est déclaré le 11 août, avant midi. La moitié des entrées au second, le reste au fonds de courses. — Distance : 2,200 mètres environ.

Engagements le 28 juillet, avant midi. — Déclaration de forfait le 11, avant midi. — Tout gagnant d'un prix de courses portera un surcharge de 2 kil.

4^o COURSE DE HAIES (militaire) : Un objet d'art, offert par la Société des courses, pour MM. les Officiers montant des chevaux de manège. — Distance : 2,200 mètres environ.

5^o STEEPLE-CHASE (militaire) : Un objet d'art, offert par la Société des courses, pour MM. les Officiers montant des chevaux de manège. — Distance : 75 kil. — Distance : 3,500 mètres et 12 obstacles environ.

6^o PRIX DU CONSEIL GÉNÉRAL (steeple-chase-handicap) : 1,500 fr., dont 1,200 fr. donnés par le Conseil général de Maine-et-Loire, et 300 fr. par la Société des courses, pour tous chevaux. — Entrée : 50 fr., moitié forfait s'il est déclaré le 11 août, avant midi. — Le second double son entrée, le reste au fond de courses. — Distance : 3,500 mètres et 20 obstacles environ.

Engagements le 28 juillet, avant midi. — Déclaration de forfait le 11 août, avant midi. — Tout gagnant d'une course d'obstacles, après la publication des poids portera un surcharge de 3 kil.; décharge de 2 kil. en faveur des gentlemen.

Conditions générales. — La Société des courses de Saumur a adopté pour règlements ceux de la Société d'encouragement et des steeple-chases de France. — Les engagements, pour les courses plates, seront reçus par M. GRANDBONNET, secrétaire de la Société d'encouragement, rue Saint-1 bis; ceux pour les courses d'obstacles par

L'indien leva les yeux, et regarda David fixement.

— Que mon frère parle sans détour, reprit-il; une fois aux habitations, ne se rappellera-t-il plus Néhala?

David rougit.

— Vous savez bien le contraire, murmura-t-il à demi-voix. Votre sœur, Soko, est, avec ma mère, ce que j'aime et ce que je respecte le plus au monde; je donnerais la moitié de ma vie pour passer l'autre près d'elle!

— Pourquoi mon frère ne reste-t-il point alors dans la prairie? Croit-il que Néhala ne puisse être la femme d'un trappeur libre?

— Je ne crois point cela, Soko, mais j'ai promis à ma mère de retourner aux habitations; elle m'attend, elle a besoin de moi, et, même pour mon bonheur, je ne voudrais point manquer à ma promesse.

— Alors, que mon frère emmène Néhala avec lui aux défrichements.

— Hélas! reprit David, vous ne savez pas, Soko, quelles sont les misères de notre civilisation. Avec la petite place que la compagnie m'accorde là-bas, je serais trop pauvre pour nourrir votre sœur et ma mère. Ici, le désert vous fournit tout ce dont vous avez besoin, et l'habitude vous permet de vous passer du reste; vous êtes toujours assez riches pour choisir la femme que vous aimez. Mais nous autres

blancs nous ne pouvons nous marier quand le nous y pousse; il faut auparavant que nous ayons conquis dans le monde une place assez large pour permettre à deux de s'y asseoir. Emmener Néhala pour lui faire partager les souffrances et l'humiliation qui s'attachent chez nous à la misère, ce serait point lui prouver mon affection, mais une irréflexion et mon égoïsme. Avant de contracter de nouveaux devoirs, il faut remplir ceux qui existent; je me dois d'abord à ma mère; et même mon travail et mon industrie ne peuvent assurément que son bien-être, toute nouvelle charge volontairement acceptée serait une coupable imprudence. Je vous dis cela douloureusement, Soko, car j'ai tiré d'ici le cœur brisé et triste pour l'humanité, l'image de votre sœur me suivra partout, et me renvoyant je perds peut-être tout espoir de bonheur dans l'avenir; mais les blancs ont une religion qui leur montre la vie comme une épreuve, et comme une fête, et qui leur enseigne à faire ce qui est bien, quoiqu'il faille en souffrir.

David avait prononcé ces derniers mots avec une humilité et d'un accent ému.

(La suite au prochain numéro.)

MARBLE, secrétaire de la Société des steeple-chase, 4, place de la Concorde.
Saumur, le 1^{er} juin 1876.

Les Commissaires,
DE PIOLANT, d'HÉDOUVILLE, G. LE BRECO.
Approuvé :
Le Ministre de l'Agriculture et du Commerce,
TEISSERENG DE BORT.

COMMISSION ADMINISTRATIVE.

MM. le Préfet de Maine-et-Loire, le Sous-Préfet de l'arrondissement, le Général commandant l'Ecole de cavalerie, le Maire de la ville, présidents honoraires.

MM. Gustave Le Breco, président; E. Proust, secrétaire-trésorier; C. Raguideau, V. Ducamp, J. Malot, P. Bréchignac, Picherit-Château, G. Guinebert, Piette, architecte; Dulilh, commandant-écuyer; de Loture, officier d'instruction; d'Hédouville, officier d'instruction; de Dampierre, officier d'instruction.

COURSES D'ANGERS.

Nous rappelons que les courses d'Angers auront lieu dimanche prochain 18 et mardi 20 juin.

Le Conseil municipal d'Angers vient de voter une somme de 1,000 fr. pour une des courses militaires.

VOTE DE NOS DÉPUTÉS.

Sur la prise en considération de la proposition Laisant, relative à la loi du recrutement militaire — abolition du volontariat d'un an et réduction à trois ans du service militaire obligatoire, — pour, 195; contre, 230.

Ont voté pour: MM. Benoist, Louis Janvier de la Motte et Maillé.
M. Berger, Durfort de Civrac, comte de Maillé et de Soland ont voté contre.

MANŒUVRES DU 9^e CORPS D'ARMÉE.

Des manœuvres d'ensemble auront lieu, pour une partie des troupes du 9^e corps d'armée, au mois de septembre prochain.

Le corps de manœuvre comprendra: la 35^e brigade d'infanterie, la 9^e brigade de cavalerie, la 5^e brigade de cuirassiers et l'artillerie.

Les exercices dureront huit jours: les quatre premiers seront employés aux petites unités tactiques, les deux jours suivants aux petites opérations entre les régiments et les brigades avec les concours de l'artillerie. Les deux derniers jours, toutes les troupes réunies, et représentant l'avant-garde d'un corps d'armée couvert par la cavalerie, se porteront en avant dans la direction de La Haye-Descartes.

Les crues.

Tours, 4 juin, 4 h. soir.

Une crue se manifeste sur la Loire.

On présume que le maximum sera de 2^m 80 à Orléans et qu'il aura lieu le 15 juin, vers 3 heures du matin.

On pense que la crue atteindra, dans le département d'Indre-et-Loire, les hauteurs indiquées ci-après:

A Amboise, 3^m 80 le 15, vers 9 heures du soir.

A Tours, 3^m 20 le 16, vers 3 heures du matin.

A Langeais, 3^m 50 le 16, vers 9 heures du matin.

Aujourd'hui, à midi, la Loire marquait 2^m 50 au pont Cessart, à Saumur.

Elle a crû depuis ce matin avec une vitesse de cinq centimètres à l'heure.

Les prés sont en ce moment très-menacés.

On écrit de Charolles (Saône-et-Loire), à la date des 11 et 12 juin:

« Marcigny, 11 juin, 7 heures du matin.

— La crue de la Loire s'est accentuée la nuit d'une manière inquiétante. En ce moment, les eaux atteignent la cote de 3 mètres à l'étiage du pont de Chambilly. Encore un accroissement de 50 centimètres, et le débordement commencera. Il est presque certain qu'il aura lieu.

« Marcigny, 11 juin, 6 heures du soir. — Ainsi qu'on l'avait prévu, la Loire est sortie de son lit. La crue a été plus rapide qu'on n'avait lieu de s'y attendre, d'après les observations précédentes. Le débordement a commencé à midi. Toute la plaine entre Marcigny et Chambilly n'est plus qu'une vaste nappe d'eau. Les communications à pied et en voiture sont interrompues.

» Les eaux continuent à s'élever, et on ne prévoit pas encore quand elles s'arrêteront.

» Le mal fait aux récoltes est déjà très-considérable, il pleut toujours et la pluie est très-froide.

» Digoin, 12 juin, 6 heures du matin. — Les quais sont envahis par les eaux.

» Les autorités ont pris toutes les mesures nécessaires.

» Charolles, 12 juin, 4 heures de l'après-midi. — La pluie cesse enfin, il y a lieu d'espérer que le mal va s'arrêter.

En Brionnais, plusieurs des affluents de l'Arroux ont débordé. Dans ce moment de l'année, en ce pays de pâturage, ce serait un grand fléau si le mauvais temps continuait.

Le télégraphe signale des orages à Valence, sur le Puy-de-Dôme et dans d'autres endroits. Dans le sud-est, notamment, à Toulon, le temps est affreux. A Marseille, les blés ont été couchés à la suite de fortes pluies, mais le retour de la chaleur paraît avoir réparé les dégâts.

Des crues se sont produites sur le Cher, l'Allier et la Garonne.

On écrit de Perpignan, 12 juin:

La neige est tombée sur quelques points de notre département. Depuis trois jours, le temps est devenu très-mauvais. Le thermomètre est descendu à 10 degrés.

Ce temps froid et le vent qui souffle avec violence font beaucoup de mal aux vignes et aux arbres fruitiers. Les pertes sont considérables.

La préfecture communique aux journaux de Perpignan la note suivante:

« Je suis informé par l'observatoire du Pic-du-Midi qu'à la suite des dernières pluies, la situation est presque la même que l'année dernière, avant la première crue de l'Adour.

» L'observatoire est d'avis de prendre des précautions.

On s'inquiète un peu ici de ces prophéties, qui, malheureusement, sont trop scientifiques pour être inexacts.

L'OUVERTURE DE LA PÊCHE.

C'est demain vendredi, 16 juin, que s'ouvre la pêche à la ligne.

Il était temps car nombre des habitués des bords de la Loire se mouraient de consommation, depuis deux mois qu'ils étaient privés de leur occupation favorite.

La journée de demain sera donc une grande journée!

Bien des cœurs, parmi les plus purs, battent à son approche.

Tremblez, farouches brochets, goujons et barbillons sans expérience, et vous aussi, innocentes ablettes, car les temps sont venus!!!

CHEMINS DE FER DES CHARENTES.

Le conseil d'Etat et les Chambres auront à discuter prochainement la convention signée entre les Charentes et l'Orléans. On ne saurait se dissimuler qu'elle donnera lieu à d'ardentes discussions et que son approbation, pour être probable, n'est pas absolument certaine.

Par conséquent, la hausse qu'on va chercher à produire en mettant au même niveau d'ores et déjà les obligations des Charentes et celles de l'Orléans, serait au moins prématurée.

Nous engageons les intéressés à ne pas se laisser aller trop vite à la joie du succès remporté par l'Orléans. L'agitation semée par le Conseil des Charentes dans les pays intéressés pourrait bien porter aujourd'hui ses fruits. Et, après avoir démontré les inconvénients d'une fusion, les administrateurs seraient peut-être très-ennuyés si l'on invoquait leurs propres arguments pour les combattre.

En effet, de deux choses l'une: ou l'existence des Charentes comme Compagnie particulière était absolument nécessaire pour développer la richesse dans les contrées qu'elle traverse et l'influence de la Compagnie d'Orléans était nuisible, ou les premières propositions de fusion faites par l'Orléans étaient des plus acceptables. Si le Conseil des Charentes était dans le vrai quand il luttait pour conserver l'autonomie de la Compagnie et obtenir une garantie de l'Etat, pourquoi les actionnaires consentiraient-ils pour une légère indemnité à abandonner les profits qu'ils pourraient retirer d'une Compagnie devant former une septième grande ligne?

Nous le répétons, sans affirmer que de grandes difficultés s'élèveront au sujet du traité qui vient d'être conclu, il ne faut pas considérer son acceptation comme définitive.
(Journal des tirages financiers.)

COUR D'ASSISES D'INDRE-ET-LOIRE.

Marin est un charpentier qui, hélas! ne possède aucune des vertus de son patron saint Joseph.

Marin habitait dans le département d'Indre-et-Loire avec sa femme et son beau-père, et souvent il les battait sous prétexte que ceux-ci ne voulaient pas consentir à lui abandonner leurs biens.

Souvent on entendait crier à l'assassin autour de la demeure de ce brutal personnage, mais personne n'osait aller porter secours, tant était grande la terreur qu'il inspirait.

Le 13 janvier dernier, Marin se rendit, dans la soirée, chez l'adjoint de sa commune et lui déclara que sa femme était morte. Celui-ci négligea de faire constater le décès par un médecin et remit à Marin une autorisation de faire inhumer la défunte.

L'enterrement eut lieu le lendemain.

Aussitôt la rumeur publique accusa Marin d'avoir assassiné sa femme.

On savait qu'il avait l'habitude de la frapper avec une violence inouïe, et comme, un peu avant le 13 janvier, il répandait le bruit qu'elle allait probablement mourir, son beau-père répondit:

— Ce n'est pas étonnant, vous l'avez si bien arrangée.

En vain l'accusé s'efforça de simuler une grande douleur; il ne parvint pas à verser une larme.

Les deux personnes qui avaient passé la nuit près de la morte, avaient remarqué que le nez et la bouche étaient noirs et gonflés.

Quelque temps après, Marin prétendit que son beau-père, lui aussi, n'avait pas de longs jours à vivre.

Ce vieillard paraissait cependant bien portant; le 20 février même il allait voter, et le soir il était mort.

On conçut alors de graves soupçons, et l'on constata que le nez et la bouche du cadavre étaient noirs et gonflés.

Une enquête fut aussitôt commencée.

Une voisine déclara qu'à travers les fentes de la porte de Marin elle avait vu celui-ci frapper à coups de pieds sur le visage de son beau-père couché à terre; ce malheureux s'écriait: « Ah! laisse-moi, mon cher ami, j'en ai assez, puisque je dois mourir là! »

L'autopsie constata une plaie à la tête, deux fentes des côtes et une déchirure du poumon droit.

On exhuma alors le cadavre de la femme, et il fut permis d'affirmer qu'elle était morte étouffée.

L'accusé qui se renferme dans le système des dénégations absolues a de mauvais antécédents. On le sait violent, paresseux, ivrogne; il était craint de tous ses voisins.

Il nie tous les faits.

Le jury le reconnaît coupable, et ne lui a pas accordé le bénéfice des circonstances atténuantes.

Comme nous l'avons dit hier, Marin a été condamné à la peine de mort par la cour d'assises de Tours.

MUSIQUE DES SAPEURS-POMPIERS.

Dimanche 18 juin 1876,

A 6 H. 3/4 DU SOIR, PLACE DU CHAMP-DE-FOIRE.

Programme.

1. Allegro militaire..... MARIE.
2. L'Espérance, variations de piston, exécutées par M. Perare..... ZIEGLER.
3. Jemmapes, marche..... RYEMBAULT.
4. Grande valse..... BLOUM.
5. L'Enclume, polka..... PARLOW.

Théâtre de Saumur.

Samedi prochain 17 juin, une seule représentation extraordinaire nous sera offerte par les principaux artistes du théâtre des Bouffes-Parisiens.

On jouera:

LA TIMBALE D'ARGENT.

L'amusant opéra-bouffe de MM. Noriac et Jaime, sur lequel M. Vasseur a brodé une si jolie musique.

L'excellent comique, M. DAUBRAY, jouera le rôle du juge Raab.

Les autres rôles, croyons-nous, sont ainsi distribués: Molda, M^{me} Claudia; Fichtel, M^{me} Desmots; Barnabé, M. Homerville;

Muller, M^{me} Georgina; Madame Barnabé, M^{me} de Sams; Pruth, M. Maxnère; Wilhem, M. Hector.

GRAND CIRQUE VÉNITIEN

Place du Chardonnet.

Ce soir, à 8 h. 1/2, représentation variée; changement d'exercices.

Prix des places: stalles, 2 fr. 50; premières, 1 fr. 50; secondes, 75 centimes.

Faits divers.

Un accident assez grave a signalé la dernière réunion de Longchamps pour le grand prix de Paris.

Une foule énorme s'était rendue, par toutes les voies de transport, au champ de courses de Longchamps pour assister à la grande lutte internationale annoncée; quoique le résultat en fût prévu, Kisber, le champion anglais, se présentait avec une supériorité écrasante sur tous ses adversaires.

A la troisième course, où l'on se disputait le prix de 6,000 fr. donné par le conseil municipal de Paris, il s'est produit un regrettable événement.

D'après des renseignements exacts, voici comment les choses se sont passées:

A l'arrivée des chevaux près de la bifurcation des deux pistes, la jument *Marceline*, appartenant à M. Fould, et la jument *My Emmev*, à M. Delamarre, ont successivement désarçonné leurs jockeys et sont entrées dans la grande piste.

Les autres chevaux les ont suivies; mais les jockeys, reconnaissant qu'ils s'étaient trompés de voie, auraient piqué à travers la foule formant la haie et renversé une multitude de personnes, afin de reprendre le plus vite possible la bonne piste.

Le commissaire de police et les officiers de paix présents sur les lieux sont arrivés promptement, assistés d'un nombre suffisant de gardiens de la paix, et ont réussi à arrêter la confusion et la panique, suite de cet incident. En même temps, ils portaient secours aux personnes blessées.

Aucune des blessures n'aura de suites fâcheuses. Des soins ont été immédiatement donnés aux victimes, qui ont été ensuite reconduites dans des voitures de place à leurs domiciles respectifs.

Une enquête a été commencée.

Un affreux accident vient d'arriver à Rivesaltes (Pyrénées-Orientales).

Cinq personnes ont été empoisonnées après avoir mangé de la crème préparée dans une casserole en cuivre.

Deux d'entre elles sont mortes dans d'horribles souffrances. Les trois autres sont dans un état désespéré.

Dernières Nouvelles.

Il est inexact qu'il ait été question de la candidature Buffet dans le dernier conseil des ministres.

Les bruits de crise ministérielle sont dénués de toute espèce de fondement.

Le groupe Franclieu, qui jusqu'ici était hésitant à la candidature de M. Buffet, vient de décider qu'il voterait pour lui.

Il motiverait sa résolution par une déclaration publique.

L'Agence Mac-Lean communique la dépêche suivante:

« Vienne, 14 juin, midi.

» La *Nouvelle Presse libre* publie ce matin une dépêche de Constantinople, d'après laquelle les chefs des insurgés viennent de repousser à l'unanimité la proposition d'armistice faite par la Porte.

Les dernières nouvelles de la Suisse, du duché de Bade et de l'Alsace constatent le progrès de l'inondation. Le Rhin marque au pont de Bâle 5,40 au-dessus de zéro et monte toujours.

Beaucoup de personnes ont été noyées, surtout le long de la rive suisse. Dans le duché de Bade, le Mourg a causé de terribles dévastations. Le Nekar, le Mein et les autres affluents du Rhin montent également.

Pour les articles non signés: P. GODIET.

La librairie Calmann Lévy vient de mettre en vente deux volumes d'œuvres posthumes de X. Doudan, ayant pour titre : *Mélanges et Lettres*, M. Doudan, esprit de premier ordre, a été, après 1830, le chef de cabinet de M. le duc de Broglie et est demeuré jusqu'à la fin l'ami intime du grand ministre. Sa correspondance s'ouvre un peu avant la Révolution de Juillet et ne se termine qu'après les événements de la Commune. Nous n'avons pas besoin d'insister sur l'importance de cette publication dont une remarquable introduction par M. le comte d'Haussonville et de précieuses notices par MM. de Sacy et Cuvillier-Fléury rehaussent encore la valeur littéraire.

On peut dire que l'*Univers illustré* tient à justifier, dans chacun de ses numéros, la vogue dont jouit cette magnifique publication. Ses gravures, intéressantes et variées, ne laissent échapper aucun sujet d'actualité. Quant à sa partie littéraire, confiée aux écrivains les plus distingués, elle est à la fois attrayante et d'une irréprochable moralité.

L'ILLUSTRATION, JOURNAL UNIVERSEL.
N° 4737. — 10 Juin 1876.

L'illustration est toujours la première des feuilles illustrées.

Cette vérité, devenue presque banale à force d'avoir été dite, nous revenait encore tout naturellement à l'esprit en parcourant son dernier numéro, celui du 10 juin.

Il n'est aucune livraison de ce charmant recueil, on le sait, qui ne pique la curiosité à un titre quelconque. Mais celle dont nous parlons est, on peut hardiment l'affirmer, l'une des plus empoignantes que nous ayons jamais vues.

Outre de remarquables reproductions du Salon, et l'actualité courante, on y trouve les principales

scènes des deux grands drames qui viennent de se passer coup sur coup en Orient, à Salonique et à Constantinople : le massacre des consuls, qui n'a pas eu lieu, comme on l'a dit, dans la mosquée, mais, comme nous l'apprend l'*Illustration*, sous la véranda d'une maison de bois qui se trouve dans la cour de cet édifice religieux ; l'investissement du palais d'Abd-ul-Aziz, dans la nuit du 29 au 30 mai ; puis le transport du harem de ce prince du palais de Dolma-Baghtché au kiosque de la pointe du sérail, par le Bosphore et dans les caïques qui sillonnent chaque jour ce bras de mer. Et tout cela, d'après des documents authentiques, pris sur les lieux, des croquis d'après nature, envoyés à l'*Illustration* par les correspondants de ce journal qui en entretiennent ou en envoient partout où cela devient nécessaire, ne reculant devant aucun sacrifice pour être renseigné le mieux et le plus vite possible.

C'est là le grand mérite de ce recueil, et c'est aussi ce qui explique son grand succès. Aussi ne sommes-nous pas surpris que l'*Illustration*, « la grande illustration de la rue de Verneuil, à Paris », comme on dit, sache si bien maintenir, sur tous ses concurrents, son éclatante supériorité.

L'OPINION
SIX PAGES pour le prix de QUATRE
5, RUE COQ-HÉRON, PARIS.

L'*Opinion* paraît sous le patronage de sénateurs et de députés républicains dont les noms suivent : MM. BARTHÉLEMY-SAINTE-HILAIRE, général BILLOT, BOUCAU, CHARON, CRÉMIER, FAYE, FOURCAND, GRÉVY, O. DE LA FAYETTE, LEROYER, LUCRET, MÉLINE, RAMEAU, RIONDEL, LÉON ROBERT, CH. ROLLAND, SÉNARD, TASSIN, TURQUET, WARDIER, WILSON.

Ces noms indiquent assez clairement la politique dont l'*Opinion* est devenu l'organe accrédité.

Le succès obtenu par l'*Opinion*, journal de six pages, a décidé l'administration de cette feuille républicaine à entreprendre une nouvelle amélioration, sans précédents dans le journalisme.

L'*Opinion* publie deux éditions par jour. LES ABONNÉS SONT SERVIS DEUX FOIS PAR JOUR. L'édition du matin (quatre pages) est plus particulièrement consacrée à la politique et à la haute littérature.

PENDANT LES CHAMBRES, l'édition du soir (deux pages), qui contient déjà la Bourse et les Marchés, donne les DERNIÈRES NOUVELLES DE VERSAILLES JUSQU'À SIX HEURES DU SOIR ; elle contient aussi la carte de l'Observatoire du jour MEMBR, des Echos de Paris, Chroniques, Nouvelles du Sport, Romans, etc.

Il a fallu une organisation toute spéciale pour pouvoir imprimer un compte rendu télégraphique des Assemblées entre 6 et 7 heures du soir et réussir à l'expédier par les trains partant de Paris le soir.

Aussi, des trois combinaisons offertes par l'*Opinion*, et qui sont énumérées ci-dessous, la dernière a-t-elle obtenu le plus grand succès. Pour seize francs par trimestre, on reçoit, par les courriers partant de Paris le soir, six pages, et, aux dernières nouvelles, on trouve le compte rendu daté de Versailles, six heures du soir.

Les télégrammes si remarquables que l'*Opinion* se fait adresser par ses correspondants spéciaux de France et de l'étranger paraissent, suivant l'heure de leur arrivée, dans la feuille du matin ou dans celle du soir, de telle sorte que l'abonné est sûr d'avoir les nouvelles plus rapidement que par les journaux qui ne paraissent qu'une fois par jour.

ABONNEMENTS.

1° Six pages par jour, édition du soir... 16 32 64
2° Six pages par jour, édition du matin...
3° Deux envois par jour (2 pages le soir et 4 pages le matin)... 19 38 76

LES FRÈRES MAHON, médecins spécialistes, obtiennent mille guérisons par an, de maladies de la peau et du cuir chevelu, par le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital de la pharmacie d'Angers, de midi à trois heures, et à Angers, à la pharmacie BARRY, place du Palais, consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.

CHEMIN DE FER DE POITIERS

Service d'hiver.

Départs de Saumur pour Poitiers :
6 heures 20 minutes du matin.
11 — 30 —
1 — 45 — du soir.
7 — 40 —

Départs de Poitiers pour Saumur :
5 heures 35 minutes du matin.
10 — 45 —
12 — 30 — du soir.
6 — 20 —

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 14 JUIN 1876.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % jouissance décembre...	69	10	»	30	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	717	50	»	»	»	»
4 1/2 % jouiss. septembre...	97	80	»	05	Crédit Mobilier...	155	»	1	25	»	»
5 % jouiss. novembre...	106	10	»	43	Crédit foncier d'Autriche...	470	»	»	»	2	50
Obligations du Trésor, t. payé.	487	50	»	2	Charentes, 400 fr. p. j. août.	453	50	»	»	7	50
Dép. de la Seine, emprunt 1857	229	»	»	1	Est, jouissance nov.	588	75	1	25	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	495	»	»	2	Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	973	75	6	25	»	»
— 1865, 4 %	510	»	»	2	Midi, jouissance juillet.	760	»	»	»	»	»
— 1869, 3 %	370	»	»	»	Nord, jouissance juillet.	1270	»	1	25	»	»
— 1874, 3 %	357	»	»	»	Orléans, jouissance octobre.	1005	»	»	»	»	»
— 1875, 4 %	478	75	»	»	Ouest, jouissance juillet, 65.	642	50	»	»	2	50
Banque de France, j. juillet.	2680	»	»	10	Vendée, 250 fr. p. j. juillet.	»	»	»	»	»	»
Comptoir d'escompte, j. août.	640	»	»	»	Compagnie parisienne du Gaz.	1235	»	»	»	»	»
Crédit agricole, 200 f. p. j. juillet.	350	»	»	»	Société Immobilière, j. janv.	14	50	1	»	»	»
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	348	75	»	1	C. gén. Transatlantique, j. juillet.	325	»	»	»	»	»
Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	695	»	15	»							

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS
GARE DE SAUMUR

(Service d'été, 1^{er} mai 1876)

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.
3 heures 8 minutes du matin, express-pôt.
6 — 45 — — — — —
9 — 1 — — — — —
1 — 37 — — — — —
4 — 10 — — — — —
7 — 17 — — — — —
10 — 37 — — — — —

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.
3 heures 36 minutes du matin, direct-omnibus.
9 — 20 — — — — —
8 — 41 — — — — —
12 — 38 — — — — —
4 — 44 — — — — —
10 — 38 — — — — —

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à...

IMPRIMERIE TYPOGRAPHIQUE ET LITHOGRAPHIQUE

DE

PAUL GODET

EDITEUR

PLACE DU MARCHÉ-NOIR, A SAUMUR.

Factures, Têtes de Lettres, Circulaires, Mandats, Cartes d'adresse, Affiches de toutes dimensions, Etats administratifs, Impressions de brochures et autres ouvrages, Lettres de faire part de naissance, de mariage, de décès, Cartes de visite.

AUTOGRAPHIE.

LIBRAIRIE ET PAPETERIE

Gros et détail.

Spécialité d'Enveloppes bulle pour administration. — Fabrique de Registres à dos élastique. — Boîtes de bureau sur mesure.

RELIURES DE LUXE ET ORDINAIRES.

VENTE D'HERBE

Dimanche 18 juin, à une heure, il sera vendu, dans la prairie de Nono, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent, l'herbe de 40 jeux de pré. S'adresser à M. DE LA FRÉGÉOLIERE, château de Saint-Florent. (271)

A LOUER DE SUITE
UN APPARTEMENT

Rue Saint-Jean,
Composé de deux pièces au premier étage, cuisine, cabinet. S'adresser à M. LE BLAYE, notaire à Saumur. (253)

Etude de M. MÉHOUS, notaire à Saumur.

A LOUER

Pour entrer en jouissance le 24 juin 1876.

UNE MAISON

Située à Saumur, rue Cendrière, n° 11, et rue Bizard.

Avec écurie et remise.

S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter, à M. MÉHOUS, notaire. (266)

A LOUER

En totalité ou par parties,

Vastes appartements, caves propres au commerce des vins, greniers, écurie, remise, rue des Basses-Perrières, 3. S'adresser à M. PASQUIER, pharmacien. (268)

RIELLANT

DENTISTE

Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17, à Saumur.

12 fr. par an;

Essai, 3 mois, 3 fr.

LA SITUATION

Paraissant le Dimanche.

Ce Journal, rédigé par nos meilleurs écrivains, traite à un point de vue élevé, raisonné et économique, les questions financières; reçoit ses correspondances directement des principales places de l'Europe, publie tous les renseignements qui intéressent les porteurs de titres, est indispensable à toute personne qui veut être bien et sûrement informée. — Correspondance sans frais avec l'abonné.

« Les porteurs de titres de la dette espagnole et égyptienne ont un intérêt particulier à lire les derniers numéros. »

On s'abonne en province chez tous les libraires, et à Paris, à l'administration, 33, rue Vivienne.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.
Hôtel-de-Ville de Saumur, le 18

LE MAIRE,

Certifié par l'imprimeur sousigné.